



COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES HYDROCARBURES le conseil de l'environnement se réjouit de l'annonce d'un BAPE sur le projet d'oléoduc et de port pétrolier à Cacouna

Rimouski, le 2 juin 2014 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et son regroupement (RNCREQ) saluent l'approche globale du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures et sont heureux d'apprendre la tenue d'un BAPE sur le projet d'oléoduc et de port pétrolier de TransCanada à Cacouna. Ils déplorent toutefois la poursuite de l'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti cet été.

En annonçant un BAPE sur le projet de TransCanada à Cacouna, une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur Anticosti, une autre évaluation environnementale plus globale sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, incluant le transport (dont le transport par train?), ainsi que des mesures visant le maintien de la limitation des activités pétrolières et gazières (dont la fracturation), le gouvernement met en place les conditions nécessaires afin d'assurer un débat serein et éclairé. « Cet amalgame de procédures d'évaluation est toutefois déroutant et appelle à des clarifications sur les mécanismes d'évaluation dont dispose le gouvernement », convient Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

« Mais attention, les mandats qui seront confiés au BAPE sur le projet de TransCanada et à l'ÉES sur Anticosti devront être suffisamment larges pour évaluer la pertinence des projets et prendre en considération tous les enjeux », poursuit-il. Dans le cas de TransCanada, la question des sables bitumineux est indissociable de la réflexion. Quant à Anticosti, il faudra combler le manque flagrant d'informations sur les risques de la fracturation hydraulique, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur le transport vers l'île des intrants et du pétrole vers le continent, ainsi que les impacts sur le fragile écosystème de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Une analyse coûts-bénéfices exhaustive intégrant l'ensemble des externalités, de manière à évaluer si une telle aventure s'avère profitable à long terme pour la société québécoise, devra impérativement être réalisée.

Par ailleurs, de tels exercices d'évaluation des filières de transport et de production de pétrole ne pourront se faire sans un examen global de l'avenir énergétique du Québec, et ce, dans une perspective de développement durable. Le gouvernement doit donc poursuivre la réflexion entamée à l'automne 2013 et proposer une nouvelle stratégie énergétique qui intégrera les enjeux de consommation tout autant que de production d'énergie.

En outre, le gouvernement du Québec doit saisir la « pause » qu'entraînera ces analyses approfondies des projets de transport et d'exploitation pour mettre en place dès maintenant des mesures pour réduire significativement la consommation de pétrole. Il s'agit d'un chantier incontournable pour maintenir le leadership du Québec dans la lutte contre les changements climatiques tout en étant profitable économiquement et socialement.

Le RNCREQ voit enfin d'un très bon œil la collaboration qui semble s'installer entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour Philippe Bourke, « voilà un signe de maturité qui n'est sans doute pas étranger à l'intégration graduelle de l'esprit et des principes de la Loi sur le développement durable ».

- 30 -

Source :

Luce Balthazar, directrice générale

418 721-5711

crebsl@globetrotter.net

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications au RNCREQ

514 651-8236

annemarie.gagnon@rncreq.org